MAIRIE DE BEAULON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire Séance du 16 juin 2026

Nombre de membres :
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18
Date de la convocation : 10 juin 2026
Date de l'affichage : 10 juin 2026

L'An deux mil vingt – six, le seize juin 2026, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr. Patrick BENIGAUD, Maire, en suite de la convocation faite le 10 juin deux mil vingt - six.

Etaient présents : Mrs. BENIGAUD Patrick, BIGOT Pierre, DERANGERE Roger, GERBIER Luc, PIGNOT Christophe, RAMAGE Julien, SALFRANC Vincent, TOURLET Eric, TOURRET Franck, Mmes AUTISSIER Bernadette, BAMBA Marie Annick, BELIN Claire, BERGER Christine, CHOQUET Céline, MADELAINE Claire, VIGNERON Céline.
Absents : Mr. HATTERMANN Julien
Excusés : Mme LAVOCAT Hélène, Mme MULLER Marie-Astrid
Pouvoirs : Mme LAVOCAT Hélène donne pouvoir à Mr. BENIGAUD Patrick
Mme MULLER Marie-Astrid donne pouvoir à Mme BERGER Christine
Secrétaire : Mme CHOQUET Céline

DÉLIBÉRATION POUR FIXER LE MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LA SOIRÉE ADOS DU 9 JUILLET 2026 (HOT-DOG)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une soirée ados est prévue le 9 juillet 2026 à l'accueil de loisirs « l'île aux enfants » sur notre commune.

Il propose qu'une participation de 5€ sera demandée aux familles dont l'enfant sera inscrit à cette soirée.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention de demander une participation de 5€ aux familles.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue duo

DÉLIBÉRATION POUR FIXER LE MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LA SOIRÉE ADOS DU 16 JUILLET 2026 (HOT DOG ET JEU DE PISTES)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une soirée ados est prévue le 16 juillet 2026 à l'accueil de loisirs « l'île aux enfants » sur notre commune.

Il propose qu'une participation de 5€ sera demandée aux familles dont l'enfant sera inscrit à cette soirée.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention de demander une participation de 5€ aux familles.

DÉLIBÉRATION POUR FIXER LE MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LA SOIRÉE SOUS TENTE AVEC PIZZAS ET PETITS-DÉJEUNERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une soirée sous tente avec pizzas et petits-déjeuners est prévue du 22 juillet 2026 au 23 juillet 2026 organisée par l'accueil de loisirs « l'île aux enfants » sur notre commune.

Il propose qu'une participation de 5€ sera demandée aux familles dont l'enfant sera inscrit à cette soirée.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention de demander une participation de 5€ aux familles.

DÉLIBÉRATION POUR FIXER LE MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LA SOIRÉE SOUS TENTE AVEC BURGERS ET PETITS-DÉJEUNERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une soirée sous tente est prévue du 20 juillet 2026 au 21 juillet 2026 organisée par l'accueil de loisirs « l'île aux enfants » sur notre commune.

Il propose qu'une participation de 5€ sera demandée aux familles dont l'enfant sera inscrit à cette soirée.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention de demander une participation de 5€ aux familles.

DÉLIBÉRATION POUR FACTURATION à CHAMPOUX ENERGIE REPRÉSENTÉE PAR MR. GRANGER LOUIS ALEXANDRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipale de la demande de Mr. GRANGÉ Alexandre concernant le fauchage de ses parcelles située « la Petite Noire » comme les années précédentes. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a donné connaissance du tarif de 430€, si c'était le service technique qui réalisait ses travaux de fauchage.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr. GRANGÉ Alexandre, représentant la société CHAMPOUX ÉNERGIE confirme son accord pour que la commune entreprenne des travaux de fauchage sur des parcelles lui appartenant sur la commune de BEAULON « la Petite Noire » ; de ce fait, ces travaux de fauchage seront facturés à Monsieur GRANGÉ Louis Alexandre, gérant de l'entreprise CHAMPOUX ENERGIE.
Monsieur le Maire propose de lui facturer la somme de 430 euros pour ces travaux de fauchage.
Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, accepte de facturer la somme de 430 euros à Monsieur GRANGER Louis Alexandre.

DÉLIBÉRATION POUR LA SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE ATC FRANCE ET LA COMMUNE DE BEAULON

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention entre ATC France et la Commune de BEAULON.
Après délibération, le Conseil Municipal, par 18 voix pour 0 contre et 0 abstention, donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer cette nouvelle convention et à signer tous documents relatifs aux travaux nécessaires à l'installation du Point Haut sur l'immeuble situé « Chemin de Varennes » - 03230 BEAULON.

DÉLIBÉRATION POUR VENTE D'UN PAVILLON LOCATIF SOCIAL (EVOLÉA)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires concernant la vente d'un pavillon locatif social vacant situé au N°10 rue Saint Privat.
L'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation stipule que le Préfet peut s'opposer à tout projet de cession de logements sociaux pour deux motifs :
Les logements ne sont pas suffisamment entretenus, et cette vente risque de réduire de manière excessive le parc de logements locatifs sociaux de la commune.
Monsieur le Maire informe que ce même article prévoit également la consultation de la commune d'implantation, c'est pourquoi le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce projet d'aliénation.
Après délibération, le Conseil Municipal par 18 voix pour 0 contre et 0 abstention émet un avis favorable pour la vente de ce pavillon.

DÉLIBÉRATION POUR LE REMBOURSEMENT DE LA CAUTION DE MME BELIER CHANTAL A LA SCP ARNAUD ROUDILLON ET XAVIER DE VILLETTE, NOTAIRES A CHEVAGNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès de Mme BELIER Chantal, ancienne locataire du logement communal « 2 bis rue des Aubrelles », il convient de rembourser la caution qu'elle avait versée lors de son entrée dans le logement, soit 337.97€ à la SCP ARNAUD ROUDILLON et XAVIER DE VILLETTE en charge de la succession de Mme BELIER Chantal.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540735 - 10/10 Fabrègue duc

Après délibération, le Conseil Municipal par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention accepte le remboursement de la caution d'un montant de 337.97€ à l'Office notarial de CHEVAGNES.

DÉLIBÉRATION POUR LOCATION DE L'APPARTEMENT (REZ - DE - CHAUSSÉE) – 2, bis rue des Aubrelles – 03230 BEAULON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appartement est libre sis « 2, bis rue des Aubrelles – 03230 BEAULON à compter du 1er juin 2026, suite au décès de Mme BELIER Chantal, ancienne locataire.
Il explique au Conseil Municipal qu'une personne est intéressée par le logement, Monsieur VANNAY Fabian.
Monsieur le Maire propose de fixer le loyer mensuel à 337.97€ ; et le montant de la caution demandée sera de 337.97.
Le Conseil Municipal accepte par 17 voix pour, 0 contre et 1 abstention d'attribuer le logement à Mr VANNAY Fabian, de fixer le loyer d'un montant de 337.97€ par mois pour ce logement, de demander une caution d'un montant de 337.97€.

DÉLIBÉRATION POUR FRAIS DE CHAUFFAGE A MR. VANNAY FABIAN (REZ - DE - CHAUSSÉE) – 2, bis rue des Aubrelles – 03230 BEAULON

Monsieur le Maire propose de fixer une participation au chauffage d'un montant de 35€ par mois à Monsieur VANNAY Fabian à compter du 1er juin 2026.

Le Conseil Municipal accepte par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, de fixer une participation de chauffage de 35€ par mois à Monsieur VANNAY Fabian.

DÉLIBÉRATION POUR LOCATION DE L'APPARTEMENT 8, bis rue de la Paix – 03230 BEAULON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appartement est libre sis « 8, bis rue de la Paix – 03230 BEAULON à compter du 1er juin 2026, suite au départ en maison de retraite de l'ancienne locataire Mme JOUANIN Claudia.
Il explique au Conseil Municipal qu'une personne est intéressée par le logement, Madame CHAUSSIN Patricia, actuelle locataire du logement communal à l'étage sis « Rue de la Poste » ; il explique au Conseil Municipal que Mme CHAUSSIN Patricia présente des soucis de santé et que ce logement de plain – pied lui conviendrait.
Monsieur le Maire propose de fixer le loyer mensuel à 384.46€ ; et de ne pas lui demander de caution puisque celle-ci avait déjà versée une caution pour le logement communal qu'elle occupait, et de ce fait nous ne l'a lui rendons pas.

Le Conseil Municipal accepte par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention d'attribuer le logement à Mme CHAUSSIN Patricia, de fixer le loyer d'un montant de 384.46€ par mois pour ce logement, de ne pas lui demander une caution.

DÉLIBÉRATION POUR DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ALLIER BOURBONNAIS

Monsieur le Maire donne lecture des statuts d'Allier Bourbonnais Territoires au Conseil Municipal et informe le Conseil qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué Allier Bourbonnais suite aux nouvelles élections.
Monsieur RAMAGE Julien propose sa candidature pour être délégué Allier Bourbonnais.

Le Conseil Municipal accepte par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention que Monsieur RAMAGE Julien soit délégué Allier Bourbonnais.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIVU

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SIVU.
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du SIVU.
Considérant que le conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret, il a procédé au scrutin à main levée et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

Sont candidates :

- Mme VIGNERON Céline (titulaire)
- Mme MADELAINE Claire (suppléante)

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

DÉSIGNE Céline VIGNERON en tant que membre déléguée titulaire pour siéger au SIVU.

DÉSIGNE Claire MADELAINE en tant que membre déléguée suppléante pour siéger au SIVU.

Cette délibération annule et remplace celle du 20 mars 2026.

Nos imprimés sont produits par l'imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod 540730 - 10/10

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS A LA MARPA DE CHEVAGNES

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune à la MARPA de Chevagnes.
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès de la MARPA de Chevagnes.
Considérant que le conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret, il a procédé au scrutin à main levée et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

Sont candidats :

- Mme AUTISSIER Bernadette (titulaire)
- Mr. SALFRANC Vincent (suppléante)

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

QUESTIONS DIVERSES :

Désignation d'un élu référent « espèces nuisibles à la santé »

Monsieur PIGNOT Christophe

Soutien Financier au Conservatoire d'espaces naturels Allier :

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas soutenir financièrement le Conservatoire d'espaces naturels Allier

Nomination d'un élu correspondant « sécurité routière » :

Madame CHOQUET Céline

- Monsieur le Maire fait part d'une demande de stage du 3 au 14 août de Mr. FAUCHARD avec rétribution (IME), après demande d'avis au Conseil, il s'avère qu'il n'y aura pas de rétribution lors de ce stage.

- CNE organise un chantier participatif le 20 juin : arrachage d'ambroisie à Garnat sur Engièvre, Claire MADELAINE s'y rendra.

- Courrier du SIVOM : jeudi 17 septembre à 17h : visite du site (Julien RAMAGE et Pierre BIGOT s'y rendront)

- Offre pour illuminations de Noël : Voir avec la commission festivités

- Recherche de personnes de mémoire locale pour expérience immersive : (voir avec Mr. RAVAUD Jean-Marc, Mr. FAURE Jean-Paul ou Mr. COUTAN

- Demande de terrasse de Mr. MONNOURY

- Positionnement de l'équipe municipale sur l'agrivoltaïque

- Amendes de police : Changement des panneaux miniatures pas aux normes, un devis a été fait par l'entreprise DESMOULES

- Remerciements de Vincent pour l'aide aux étals et aide pour les accompagnements des enfants à la cantine

- PLUi : Explication par Monsieur PIGNOT Christophe

  Patrick explique les débuts du PLUi, propose de sensibiliser le grand public sur l'enquête publique
  Proposition d'un courrier à distribuer en boite aux lettres
  Présentation par Claire du courrier fait en ébauche
  Proposition d'Eric TOURLET de faire un QRCode (cartes x 2, site)

- Points sur les travaux par Pierre BIGOT

La séance est levée à 23h.

Nos imprimés sont produits par l'abeègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540730 - 10/19 Fabrègue du.